



كلية العلوم
القانونية والاقتصادية
والاجتماعية – مراكش
FACULTÉ DES SCIENCES
JURIDIQUES, ÉCONOMIQUES
ET SOCIALES – MARRAKECH

Université CADI AYYAD
Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales
-MARRAKECH-

COMPTABILITE GENERALE -II-

Filière : Gestion

Groupe : 2

Pr Kamar ABAAOUKIDE

Année universitaire 2024-2025

SOMMAIRE

Les emballages.....	2
Les travaux de fin d'exercice.....	5
Les amortissements.....	6
Les provisions	13
Les régularisations de stocks	24
Les régularisations des comptes de charges et de produits.....	26

LES EMBALLAGES

I- Définitions

Les emballages commerciaux sont des objets destinés à contenir des produits ou **des** marchandises. **Ils sont** livrés à la clientèle en même temps que leur contenu.

On distingue trois types d'emballages commerciaux :

- Les emballages perdus
- Les emballages récupérables
- Les emballages à usage mixte

Les emballages perdus : Ce sont les contenants des produits livrés à la clientèle (tels que les boîtes de conserve, les pots de yaourt, les bouteilles en plastique, les sachets, etc.). **Ils** ne servent qu'une seule fois.

Ce sont des emballages **non récupérables, de faible valeur** (sacs en plastique, en papier, ...) ou ils sont indissociables de la marchandise qu'ils contiennent (**pots de yaourt,...**).

Les emballages récupérables : Ce sont des emballages qui peuvent être utilisés plusieurs fois. Ils sont **réutilisables** et font l'objet de livraisons successives. Ces emballages peuvent être prêtés ou consignés. Parmi ces emballages on distingue entre :

- Les emballages récupérables identifiables :

Ce sont des objets **discernables unité par unité** (facile à distinguer) où sont livrés les produits (**exemples** : citernes, containers, **fûts**, etc.). Ces emballages peuvent être individualisés, soit au moyen d'un numéro de série, soit au moyen de leur date de fabrication (**on les comptabilise dans le compte d'immobilisations**).

- Les emballages récupérables non identifiables :

Ces emballages ne peuvent pas être individualisés. Ce sont des emballages **non reconnaissables** unité par unité (**exemples** ; bouteilles métalliques de gaz, bouteilles en verre...).

Les emballages à usage mixte : Ce sont des emballages non identifiables indifféremment vendus, consignés ou prêtés.

II- La comptabilisation de l'entrée des emballages

- Les emballages perdus : au niveau du compte 61231 Achats d'emballages perdus.
- Les emballages récupérables non identifiables : au niveau du compte 61232 Achats d'emballages récupérables non identifiables.
- Les emballages à usage mixte : au niveau du compte 61233 Achats d'emballages à usage mixte.
- Les emballages récupérables identifiables : au niveau du compte 2333 Emballages récupérables identifiables.

III-Opérations sur emballages

1. Prêt des emballages commerciaux récupérables

Les emballages prêtés ne donnent lieu à aucune écriture comptable. Cependant, si l'emballage prêté n'est pas restitué (rendu) dans les délais prévus, il faut régulariser.

2. Consignation des emballages récupérables

Consigner un emballage c'est le prêter à un client en contrepartie d'une somme d'argent déposée comme garantie. Cette somme ne sera remboursée au client qu'après la restitution de l'emballage prêté dans un délai normal et en bon état.

- La consignation est exprimée en TTC pour les emballages (autres que les emballages récupérables identifiables) afin d'éviter les problèmes en cas de non-retour.
- Le prix de consignation est toujours supérieur à la véritable valeur de l'emballage, afin d'inciter le client à le restituer.

Chez le fournisseur

La consignation représente pour **le fournisseur une dette conditionnelle envers le client**, puisqu'il devra rembourser le prix de consignation en cas de retour des emballages.

3421		Clients	A+B+X	
	7111	Ventes de marchandises		A
	4455	Etat, TVA facturée		B
	4425	Clients-dettes pour emballages et matériel consignés		X

Chez le client

Pour le **client**, la consignation représente une **créance conditionnelle envers le fournisseur** étant donné qu'il ne récupère le prix de consignation qu'au moment de la restitution des emballages.

6111		Achats de marchandises	A	
3455		Etat, TVA récupérable sur les charges	B	
2				
3413		Fournisseurs-créances pour emballages et matériel à rendre	X	
	4411	Fournisseurs		A+B+X

3. Restitution des emballages consignés

Au moment de la reprise des emballages consignés par le fournisseur, deux cas de figure peuvent se présenter :

Prix de reprise = prix de consignation

Prix de reprise < prix de consignation

- **Prix de reprise = Prix de consignation**

Lorsqu'un client rend, dans un délai normal et en bon état, les emballages consignés, le fournisseur rembourse le montant de la consignation.

Il y a une annulation de la dette relative à la consignation chez le fournisseur et chez le client.

- **Prix de Reprise (PR) < Prix de Consignation (PC)**

La différence PR et PC constitue pour :

- Le fournisseur : Ventes accessoires dans le compte 71275 Bonis pour reprises d'emballages consignés
- Le client : Consommation de service dans le compte 61317 Malis sur emballages rendus

N.B. : on considère que le montant de la consignation comporte de la TVA.

- **Chez le fournisseur**

4425	Clients-dettes pour emballages et matériel consignés	A+B+X	
71275	Bonis sur emballages consignés		X
4455	Etat TVA facturée		A
3421	Clients		B

- **Chez le client**

4411	Fournisseurs	A	
61371	Malis sur emballages rendus	X	
44552	TVA récupérables sur les charges	B	
3413	Fournisseurs-crédances pour emballages et matériel à rendre		A+B+X

4. **Non-retour** des emballages consignés ou prêtés

Les emballages consignés ou prêtés peuvent ne pas être retournés par le client dans les délais prévus et ce pour plusieurs raisons : conservation volontaire, oubli, destruction.... Dans ce cas, le fournisseur considère que les emballages sont vendus et adresse une facture "Doit" à son client : **la consignation se transforme en vente d'emballage.**

	Emballages récupérables identifiables	Emballages récupérables non identifiables
Chez le fournisseur	7513 Produits des cessions des immobilisations corporelles	7178 Autres ventes de produits accessoires
Chez le client	2333 Emballages récupérables identifiables	61232 Achats d'emballages récupérables non identifiables

Les travaux de fin d'exercice

La loi comptable impose à toutes les entreprises tenant une comptabilité :

- d'établir un inventaire annuel des éléments actifs et passifs de l'entreprise
- d'arrêter les comptes en fin d'exercice en vue d'établir les états de synthèse : Bilan, CPC, ESG, TF et ETIC (uniquement le Bilan et le CPC pour les entreprises dont le CA < 10 millions dhs)

L'inventaire consiste à :

- Dénombrer les éléments de l'actif et du passif
- Evaluer ces éléments ; c'est à dire leur donner une valeur réelle exprimée en monnaie nationale (dirham).

Pourquoi les travaux d'inventaire?

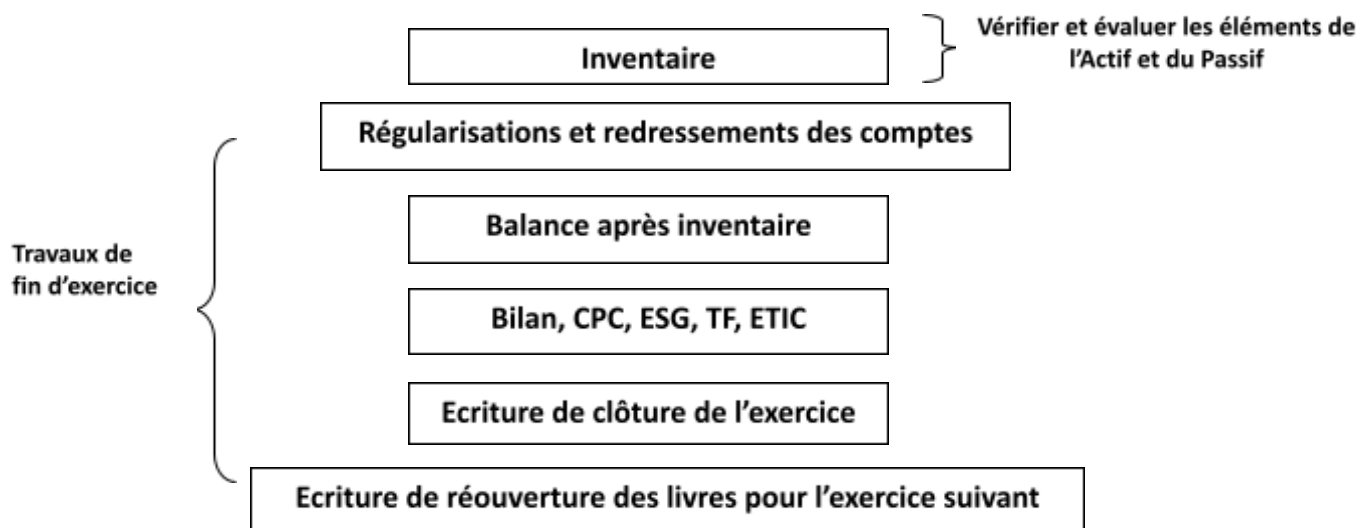
Le caractère incomplet et discontinu des enregistrements comptables :

La balance à une date donnée (avant inventaire) ne donne qu'une vue d'ensemble imparfaite de la situation:

- Les comptes de gestion ne correspondent pas exactement à l'exploitation de l'exercice
- Les comptes de Bilan ne reflètent pas nécessairement la réalité économique

Les régularisations pour redressement :

L'établissement des états de synthèse suppose des régularisations préalables des comptes dans le but de déterminer le résultat exact en respectant les étapes suivantes :



LES AMORTISSEMENT

1- Définitions

Une immobilisation est un bien d'une certaine valeur destiné à rester durablement dans l'entreprise (*une durée supérieure à un an*).

Il existe différentes "catégories" d'immobilisations, on en distingue 4 :

- **Immobilisations en non valeurs**
- **Immobilisations corporelles**
- **Immobilisations incorporelles**
- **Immobilisations financières**

Les immobilisations nécessitent des traitements comptables particuliers. L'entreprise peut les **amortir**, c'est-à-dire répartir la charge sur plusieurs exercices.

- ✓ Pour ne pas impacter (injustement) le compte de résultat d'un ou de plusieurs exercices
- ✓ Pour que le Bilan reflète une image pertinente de l'actif de la société.

De façon simplifiée, **un amortissement** représente une **perte de valeur normale et attendue** d'une immobilisation. Il ne doit pas être confondu avec la dépréciation des immobilisations causée par un endommagement.

L'amortissement est la constatation comptable de la baisse de valeur des immobilisations avec le temps, l'usage ou le progrès technologique.

2- Rôle de l'amortissement

- ✓ Il permet de corriger la valeur des immobilisations et de les faire figurer au Bilan pour leur valeur vénale.
- ✓ Il permet de répartir le coût d'une immobilisation sur sa durée probable d'utilisation.
- ✓ Il permet d'assurer le renouvellement des immobilisations grâce à l'économie d'impôt.

3- Aspect fiscal

L'administration fiscale autorise l'entreprise à pratiquer l'amortissement, à l'enregistrer en tant que charge déductible sous respect des conditions suivantes :

- L'amortissement doit être régulièrement constaté en charges ;
- Seuls les biens inscrits à l'actif peuvent être amortis. Le bien doit avoir été acquis pour le besoin de l'exploitation ;
- L'amortissement doit être calculé sur la valeur d'entrée de l'immobilisation (prix de revient) ;
- L'amortissement n'est déductible que dans la limite des taux fixés par l'administration fiscale.

4. Terminologie: Éléments de calcul de l'amortissement

4.1. Valeur d'origine ou valeur d'entrée

C'est le montant **avec** lequel un élément d'actif est inscrit dans les comptes au moment de son entrée dans le patrimoine.

Valeur d'Origine (VO) est égale au coût d'acquisition HT (prix d'achat + Frais accessoires: frais d'installation; frais de transport...).

Selon le principe du coût historique, la valeur d'origine reste inchangée tant que le bien est inscrit au **Bilan**. Cette valeur constitue la base de calcul des amortissements.

4.2. Les taux d'amortissement

Le taux d'amortissement est un coefficient exprimé en pourcentage et qui permettra pour calculer la dépréciation annuelle des immobilisations. Il dépend de la durée de vie probable.

$$\text{Taux d'amortissement} = 100/n$$

Les taux normaux les plus couramment utilisés pour les biens neufs sont énumérés ci-après (Circulaire n° 717, Tome 1, page 153) :

● Immeuble à usage d'habitation ou commercial	4 %
● Immeubles industriels construits en dur	5%
● Constructions légères	10 %
● Matériel, Agencements et Installations	10% à 15 %
● Gros matériel informatique	10 % à 20 %
● Matériel informatique, périphérique et programmes	20 % à 25%
● Mobilier et Logiciels	20 %
● Matériel roulant	20% à 25 %
● Outillage de faible valeur	30%

4.3. Annuité ou dotation

Il **s'agit du** montant de la dépréciation annuelle subie par l'immobilisation. Ce montant **est** constant ou variable selon le système d'amortissement applicable.

$$\text{Annuité d'amortissement} = \text{Valeur d'entrée} * \text{Taux d'amortissement}$$

4.4. Valeur nette d'amortissement

C'est la différence, à une date donnée, entre la valeur d'origine et le total des amortissements pratiqués (cumul des amortissements) depuis l'acquisition de l'immobilisation.

$$\text{Valeur nette d'amortissement (VNA)} = \text{Valeur d'entrée} - \text{Amortissements cumulés}$$

5. Différents types d'amortissement

Il existe deux types d'amortissement :

- ☐ L'amortissement linéaire ou constant
- ☐ L'amortissement dégressif ou décroissant

5.1. Amortissement linéaire ou constant

Ce type d'amortissement répartit de manière égale la charge sur la durée de vie du bien. Le montant de la charge est appelé annuité. Elle est déterminée soit :

- ✓ En divisant la valeur d'origine (VO) par la durée probable d'utilisation du bien (D).
$$\text{Amortissement} = \text{VO} / \text{D}$$
- ✓ En multipliant le prix de revient par un taux calculé comme suit : $\text{taux} = 100/\text{D}$
$$\text{Amortissement} = \text{VO} * \text{taux}$$

Tableau d'amortissement

Le tableau d'amortissement représente l'étalement de la charge dans le temps.

Exemple

Pour un matériel acquis le 1^{er} janvier 2012 à 150.000 dhs avec une durée d'utilisation de 5 ans.

Le taux d'amortissement : $t = 100/5 = 20\%$

Par application de la méthode de l'amortissement constant, le plan ou le tableau d'amortissement se présente comme suit :

Années	Base de l'amortissement	Taux	Annuité ou dotation	Amortissements Cumulés	Valeur Nette d'Amortissement VNA
2012	150.000	20 %	30.000	30.000	120.000
2013	150.000	20 %	30.000	60.000	90.000
2014	150.000	20 %	30.000	90.000	60.000
2015	150.000	20 %	30.000	120.000	30.000
2016	150.000	20 %	30.000	150.000	0

Remarque : Si le bien est **acquis** en cours d'exercice, le 1^{er} amortissement est calculé au prorata temporis c'est-à-dire proportionnellement au temps de présence dans l'entreprise pour **ledit exercice**.

Pour les immobilisations en non valeurs, on ne tient pas compte de la règle du prorata temporis.

Exemple : Si le matériel a été acheté le 1^{er} septembre de la même année.

La durée d'utilisation pour la première annuité est de 4 mois (du 01/09/2012 au 31/12/2012).

La durée d'utilisation pour la dernière annuité est de 8 mois (du 31/12/2016 au 31/08/2017).

Première annuité (2012) = $150.000 \times 20 \% \times 4/12 = 10.000$

Dernière annuité (2017) = $150.000 \times 20 \% \times 8/12 = 20.000$

La somme de la première annuité et la dernière est égale à l'annuité constante :

Annuité constante = $10.000 + 20.000 = 30.000$

5.2. Amortissement dégressif

L'amortissement dégressif s'applique, à des biens susceptibles d'être obsolètes rapidement.

Dans ce système, l'annuité est calculée en appliquant un taux fixe à une base dégressive qui est la valeur d'origine de la première année et la valeur résiduelle des autres années.

$$\text{Annuité} = \text{valeur nette comptable} \times \text{taux}$$

Le taux d'amortissement appliqué est déterminé comme suit :

$$\text{Taux dégressif} = \text{Taux linéaire} \times \text{Coefficient}$$

Les coefficients applicables pour obtenir le taux de l'amortissement dégressif sont :

Coefficients	Durée de vie probable du bien
1,5	3 et 4 ans
2	5 et 6 ans
3	> 6 ans

Exemple :

Un matériel à amortir sur 5 ans a un taux linéaire de 20 %. Le coefficient correspondant à (5 et 6 ans) : 2. Le taux de l'amortissement dégressif = 20 % x 2 = 40 %.

Soit un bien acheté à 180.000 Dhs (TTC) le 1^{er} janvier 2013 et qui doit être amorti **sur** 5 ans. Le taux de la TVA est de 20 %.

$$\text{Montant (HT)} = 180.000 / 1,2 = 150.000 \text{ Dhs}$$

$$\text{Taux de l'amortissement constant} = 100/5 = 20 \%$$

$$\text{Taux de l'amortissement dégressif} = 20 \% \times 2 = 40 \%$$

Année	Base de calcul	Taux retenu	Annuité ou dotation	Amortissement Cumulé	Taux dégressif	Nombre d'années qui restent	Taux constant
2013	150.000	40 %	60.000	60.000	40%	5	20%
2014	190.000	40 %	36.000	96.000	40%	4	25%
2015	54.000	40 %	21.600	117.600	40%	3	33,33 %
2016	32.400	50 %	16.200	133.800	40%	2	50%
2017	16.200	100 %	16.200	150.000	40%	1	100 %

Tant que le taux dégressif > au taux normal, on prend le taux dégressif

Quand le taux normal devient supérieur au taux dégressif, on doit retenir ce 2^{ème} taux

Remarque :

- Lorsqu'un bien est acquis en cours d'exercice, le premier amortissement est calculé prorata temporis
- Le bien est amorti en autant d'annuités que la durée de vie du bien.

Exemple :

Si le bien était acheté le 1^{er} septembre 2013 : 1^{ère} annuité = 150.000 x 40% x 4/12 = 20.000.

Le tableau d'amortissement se présenterait comme suit :

Années	VNA début d'exercice	Taux retenu	Annuité ou Dotation	Amortissement Cumulé	VNA fin d'exercice	Taux dégressif	Taux constant
2013 (4mois)	150.000	40%	20.000	20.000	130.000	40%	20 %
2014	130.000	40%	52.000	72.000	78.000	40%	25%
2015	78.000	40%	31.200	103.200	46.800	40%	33,33
2016	46.800	50 %	23.400	126.600	23.400	40%	50%
2017	23.400	100 %	23.400	150.000	0	40%	100%

6. Enregistrement comptable des amortissements

L'amortissement présente deux aspects, d'où l'utilisation de deux types de comptes :

- on constate l'augmentation des charges en débitant un compte de la classe 6 ; **ou**, plus précisément :

6191 D.E. aux amortissements des immobilisations en non-valeurs

6192 D.E. aux amortissements des immobilisations incorporelles

6193 D.E. aux amortissements des immobilisations corporelles

- on constate l'amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif en créditant un compte de la classe 2. Il s'agit de la rubrique « 28 amortissements des immobilisations » qui est subdivisée comme c'est le cas des postes d'immobilisations avec le chiffre 8 en deuxième position.

Exemple :

A la fin de l'exercice 2017, on doit enregistrer les amortissements annuels des immobilisations :

- Amortissements des brevets 10.000 dhs
- Amortissements des constructions 50.000 dhs
- Amortissement des installations techniques matériel et outillage 452.000 dhs
- Amortissement du mat de transport 89.000 dhs
- Amortissement du mobilier et matériel de bureau 2.000 dhs

		31/12/17		
6192		D.E.A. des immobilisations incorporelles	10.000	
6193		D.E.A. des immobilisations corporelles	633.000	
	2822	Amortissement des brevets		10.000
	2832	Amortissement des constructions		50.000
	2833	Amortissement des immobilisations		452.000
	2835	Amortissement du matériel de transport		89.000
	2835	Amortissement du mobilier bureau		42.000
		Dotation annuelle de l'exercice 2017		

7. Incidence des amortissements sur le bilan et le CPC

7.1. Incidence sur le Bilan (Actif)

Les comptes d'amortissement permettent de faire apparaître distinctement à l'actif du **Bilan** (le **P**assif n'est pas concerné par les amortissements), pour chaque poste d'immobilisations : La valeur d'entrée (Brut) ; les amortissements cumulés et la valeur nette d'amortissement (net).

Actif du bilan doit être représenté après inventaire. Il peut se présenter comme de la façon suivante :

Extrait de l'actif du Bilan au 31/12/N

Actif	Exercice N		
	<i>Brut</i>	<i>Amortissement</i>	<i>Net</i>
Actif immobilisé	V.O	Σ Amortissements au 31/12/N	VNA

7.2. Incidence sur le CPC

Le CPC mentionne les dotations de l'année.

619 Dotations d'exploitations aux amortissements	Dotation de l'année N
---	------------------------------

8. Sortie des immobilisations

8.1 Les cessions d'immobilisations amortissables

La cession d'une immobilisation par l'entreprise constitue une opération non courante qui va entraîner un résultat non courant.

Résultat de cession = Produits de cession de l'immobilisation (PCI)

- VNA de l'immobilisation cédée

Deux cas à distinguer :

PCI > VNA Le résultat de cession est une plus-value

PCI < VNA Le résultat de cession est une moins-value

Lors de la cession d'un bien amortissable, il y a lieu d'enregistrer deux comptes :

- ✓ Un compte de produits non courants est crédité du montant de la cession de l'immobilisation.

751 : Produit de cession d'immobilisations

- ✓ Un compte de charges non courantes est débité du montant de la valeur nette d'amortissement de l'immobilisation.

651 : VNA des immobilisations cédées

Les différentes phases comptables de l'opération sont les suivantes :

1. Enregistrer le produit de cession
2. Enregistrer l'amortissement complémentaire jusqu'à la date de cession (**si l'immobilisation n'est pas totalement amortie**).
3. Sortie du bien cédé en créditant son compte à sa valeur par le crédit de sa VNA et des amortissements cumulés.

Ces trois étapes sont synthétisées dans le journal ci-après :

Date de cession				
51...	751	Compte de trésorerie ou de créance Produits de cession des immobilisations Ecriture de cession	Prix de cession	Prix de cession
6X9	28..	31/12/N D.E.A. de l'immobilisation Amortissements de l'immobilisation Dotation complémentaire	Dotation	Dotation
28.. 651	2...	d° Amortissements de l'immobilisation VNA des immobilisations cédées Compte de l'immobilisation cédée Ecriture de sortie de l'immobilisation	Σ Amort VNA	VO

Exemple : Une machine est acquise le 7/01/2010 pour 60.000 dhs et amortie sur 4 ans au taux linéaire. Au 26/4/2015, elle a été cédée à crédit (4 mois) pour 3500 dhs.

26/4/2015				
3481	7513	Créances sur cessions d'immobilisations Produits de cession des immobilisations corporelles Cession du matériel	3500	3500
28332	2332	31/12/2015 Amortissements du matériel et outillage Matériel et outillage Sortie de l'immobilisation	60.000	60.000

Exemple : Cession par chèque le 23 Mai 2014 d'un matériel acquis le 1^{er} septembre 2011 à 150.000 dhs et ayant une durée d'utilisation de 5 ans. Le prix de cession est de 82.000 dhs.
Tableau d'amortissement

Années	VO	Taux	Annuité	Amortissement Cumulés	VNA
2011 (4 mois)	150.000	20 %	10.000	10.000	140.000
2012	150.000	20 %	30.000	40.000	110.000
2013	150.000	20 %	30.000	70.000	80.000
2014 (5 mois)	150.000	20 %	12.500	82.500	67.500

51111	7513	23/5/2014 Chèques en portefeuille Produits de cession des immobilisations corporelles Cession du matériel	82000	82000
6193	28332	31/12/2014 D.E.A. des immobilisations corporelles Amortissements du matériel et outillage Dotation complémentaire	12500	12500
28332 6513	2332	31/12/2014 Amortissements du matériel et outillage VNA des immobilisations corporelles cédées Matériel et outillage Sortie de l'actif	82500 67500	150000

LES PROVISIONS

1- Définition

C'est la constatation comptable d'un amoindrissement probable, mais non définitif de la valeur du patrimoine.

Une provision est la constatation comptable :

- d'une diminution de valeur d'un élément d'actif
- d'une augmentation du passif exigible

Les principes comptables mobilisés sont : celui de la prudence et l'image fidèle.

2- Les conditions de la constitution d'une provision

La provision doit être :

- précise quant à sa nature
- prévisible à la date d'établissement de la situation patrimoniale de l'entreprise
- incertaine quant à sa réalisation
- les montants doivent être justifiés par des éléments ou des calculs précis et individualisés

3- Les différents types de provisions

Il existe trois types de provisions :

- Pour dépréciation de l'actif (immobilisations, actif circulant,...)
- Provisions pour risques et charges (durables ou momentanées)

Les provisions pour dépréciation

1- Définition

La provision pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant d'événements dont les effets ne sont pas jugés irréversibles (non définitifs).

Les éléments d'actif susceptibles d'une dépréciation probable sont :

- | | |
|---------------------------------------|------------|
| ● Immobilisations non amortissables | } classe 2 |
| ● Titres de participation/immobilisés | |
| ● Stocks | } classe 3 |
| ● Créances | |
| ● Titres et valeurs de placement | |
| ● Comptes de trésorerie | } classe 5 |

2- Comment constituer une provision?

Pour constituer une provision, on utilise deux types de comptes :

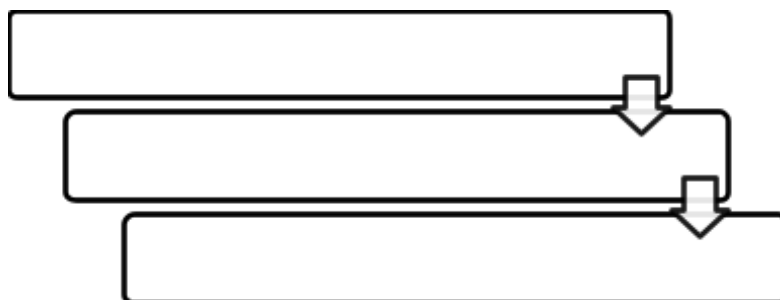
- un compte de situation : soit un compte d'actif Classes 2,3 et 5 (avec un 9 en 2^{ème} position)
 - 29 provisions pour dépréciation des immobilisations
 - 39 provisions pour dépréciation de l'actif circulant
 - 59 provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie
- un compte de charges : soit un compte de la Classe 6
 - 619 dotations d'exploitation (stocks, créances clients)
 - 639 dotations financières (titres, prêts...)
 - 659 dotations non courantes

Soit au journal :

6.9		31/12/N		
	.9..	Dotation....	X	
		Provisions pour dépréciation de..		X

3- Traitement comptable du cas d'une immobilisation

Ce traitement se fait en trois étapes :



1- Constitution de la provision :

Au 31/12/N, à la suite d'un changement dans le plan d'aménagement de la ville, un terrain acquis à 1.500.000 dhs est évalué à 800.000 dhs

- Valeur d'entrée : 1.500.000 dhs
- Valeur à l'inventaire : 800.000 dhs
- Perte probable (N) : 700.000 dhs

6596		31/12/N		
		Dotations non courantes aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	700.000	
	2930	Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles		700.000

2- Ajustement de la provision :

Au 31/12/N+1, l'entreprise possède toujours le terrain en question ; mais à cause de ce changement dans l'aménagement de la ville, la situation s'empire, la valeur du terrain est estimée à 600.000 dhs.

- Valeur d'entrée : 1.500.000 dhs
- Perte estimée (N) : 700.000 dhs
- Valeur d'inventaire (N+1) : 600.000 dhs
- Perte probable (N+1): $1.500.000 - 600.000 = 900.000$ dhs
- Augmentation de la provision : $900.000 - 700.000 = 200.000$ dhs

6596	2930	31/12/N+1	200.000	200.000
		Dotations non courantes aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles		
		Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles		
		Ajustement de la provision		

3- Annulation de la provision :

Au cours de l'année N+2, l'entreprise cède le terrain pour une valeur de 800.000 dhs par virement bancaire.

5141	7513	31/12/N+1	800.000	800.000
		Banques		
		Produits de cession des immobilisations corporelles		
		Enregistrement du produit de cession		
6513	2310	31/12/N+2	1.500.000	1.500.000
		VNA des immobilisations corporelles cédées		
		Terrains		
		Enregistrement de la sortie du terrain		
2930	7596 2	31/12/N+2	900.000	900.000
		Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles		
		Reprises non courantes pour dépréciation de l'actif immobilisé		
		Annulation de la provision		

4- Traitement comptable du cas des titres de participation

1- Constitution de la provision :

Au 31/12/N, les actions "A" en portefeuille de l'entreprise Beta, achetée à 1000 dhs l'une, sont évaluées à 950 dhs.

- L'entreprise possède 8000 actions inscrites en titres de participation
- Dépréciation probable = $8000 * (1000 - 950) = 400.000$ dhs

		31/12/N		
--	--	---------	--	--

6392		Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	400.000	
	2951	Provisions pour dépréciation des titres de participation		400.000
		Provision pour dépréciation des titres de participation		

2- Ajustement de la provision :

Au 31/12/N+1, l'action "A" est évaluée à 920 dhs.

● Dépréciation probable au 31/12/N+1 : $8000 \times (1000 - 920) = 640.000$ dhs

● Dépréciation constatée au 31/12/N : 400.000 dhs

Il faut donc augmenter la provision de : $640.000 - 400.000 = 240.000$ dhs

		31/12/N+1		
6392		Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	240.000	
	2951	Provision pour dépréciation des titres de participation		240.000

Au 31/12/N+2, l'action "A" est évaluée à 940 DH

● Dépréciation probable au 31/12/N+2 : $8000 \times (1000 - 940) = 480.000$ dhs

● Dépréciation constatée au 31/12/N+1 : 640.000 dhs

Il faut donc diminuer la provision existante de : $480.000 - 640.000 = -160.000$ dhs

		31/12/N+2		
2951		Provision pour dépréciation des titres de participation	160.000	
	7392	Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières		160.000
		Ajustement de la provision		

3- Annulation de la provision

Au cours de l'année N+3, l'entreprise cède les 8000 actions pour une valeur de 960 dhs.

● Produit de cession : $960 \times 8000 = 7.680.000$ dhs

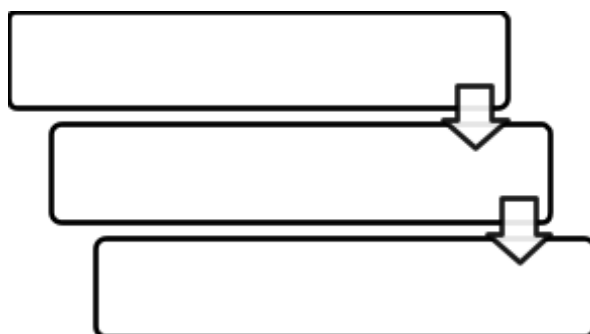
5141		d°		
	7514	Banques	7.680.000	
		Produits de cession des immobilisations financières		7.680.000

		Cession des TP		
6514	2510	31/12/N+3 VNA des immobilisations financières cédées Titres de participation Enregistrement de la sortie des TP	8.000.000	8.000.000
2951	7392	31/12/N+3 Provisions pour dépréciation des TP Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières Annulation de la provision	480.000	480.000

5- Traitement comptable du cas des stocks

Pour les provisions relatives aux stocks, contrairement aux autres provisions pour dépréciation, elles ne font pas l'objet d'ajustement : il faut annuler la provision existante et constituer une nouvelle.

Le traitement des provisions se fait en trois étapes :



Exemple : soit la situation de stock suivante :

Nature	Valeur début N	Valeur fin N	Provision N	Valeur en fin N+1	Provision pour N+1
Marchandises	12.000	9.000	3.000	7.000	5.000

61961	3911	31/12/N DEP pour dépréciation de stock de marchandises Provisions pour dépréciation des marchandises Constitution de la provision	3.000	3.000
3911	7196	31/12/N+1 Provisions pour dépréciation des marchandises Reprises sur provisions pour dépréciation de l'actif circulant Annulation de la provision existante	3.000	3.000
61961	3911	31/12/N+1 DEP pour dépréciation des stocks Provisions pour dépréciation des marchandises Enregistrement de la provision	5.000	5.000

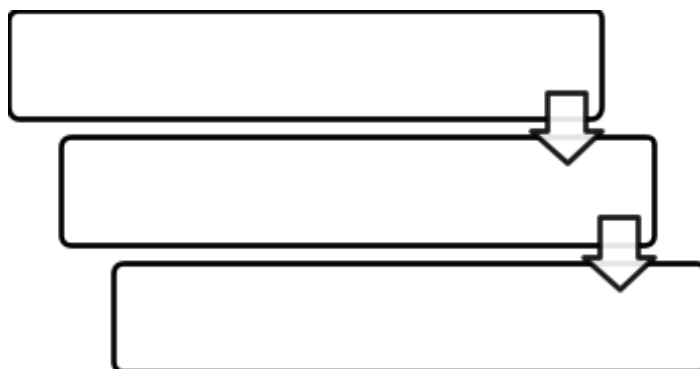
6- Traitement comptable du cas des créances

1- Constitution des provisions

Pour les créances douteuses. On doit, avant de constituer la provision, faire passer la créance douteuse du compte « 3421 clients » au compte « 3424 clients douteux ou litigieux ». C'est ce qu'on appelle le reclassement.

Pour les créances irrécouvrables, car il est inutile de créer une provision puisque la perte est certaine. La perte s'enregistre au compte : 6585 Créances devenues irrécouvrables.

Le traitement des provisions se fait en trois étapes :



Exemple :

A la clôture de l'exercice, le 31/12/N, l'état des créances douteuses se présente ainsi :

Client	Créance nominale TTC	Perte probable
Hassan	12000	40 %

Calcul de la provision : $12000 / 1,2 \times 40\% = 4000$

Enregistrement comptable :

3424	3421	31/12/N Clients douteux ou litigieux Clients Constatation des créances douteuses	12000	12000
6196	3942	31/12/N DE aux provisions pour dépréciation de l'actif circulant Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés	4000	4000

A la clôture de l'exercice, le 31/12/N, l'état des créances douteuses se présente ainsi :

Clients	Créance nominale TTC	Perte probable N	N+1
Hassan	12000	40 %	Règlement pour solde de 2400 dhs TTC

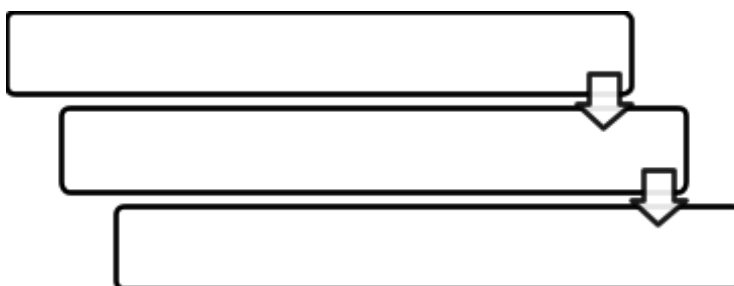
Enregistrement comptable au 31/12/ N+1

Client	Créance		Règlement		Solde		Provisions		Ajustement		Perte	
Hassan	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	N	N+1	Dotation	Reprise	HT	TVA
	12000	10000	2400	2000	9600	8000	4000	0		4000	8000	1600

6182 4455	3424	31/12/N+1 Pertes sur créances irrécouvrables Etat, TVA facturée Clients douteux ou litigieux Constataction de la perte définitive	8000 1600	9600
3942	7196	31/12/N+1 Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés Reprises sur provisions pour dépréciation de l'actif circulant Annulation de la provision existante	4000	4000

7- Traitement comptable du cas des titres et valeurs de placement

Le traitement des provisions se fait en trois étapes :



Exemple :

Le portefeuille des titres et valeurs de placement de l'entreprise est le suivant :

Titre	Quantité	Prix d'achat unitaire	Provision N-1	Cession courant N		Cours N 31/12/N
				Q	P.V	
A	300	200	15.000 (50 par action)	100	220	190

Titre A

	Quantité	Prix Achat	Cours au		Provisions		Ajustement	
			N-1	N	N-1	N	Dotation	Reprise
Anciennes	200	200	150	190	10000	2000		8000
Cédées	100	200	150		5000			5000

5141	7385 3510	d° Banques Produits nets sur cession des TVP Titres et valeurs de placement Cession de TVP A	22000	2000 20000
------	--------------	--	-------	---------------

3950	7394	31/12/N Provisions pour dépréciation de TVP Reprises sur provisions pour dépréciation Des TVP Annulation de la provision relative aux titres cédés : 5000 Diminution de la des titres A restants : 8000	13000	13000
------	------	--	-------	-------

Remarque :

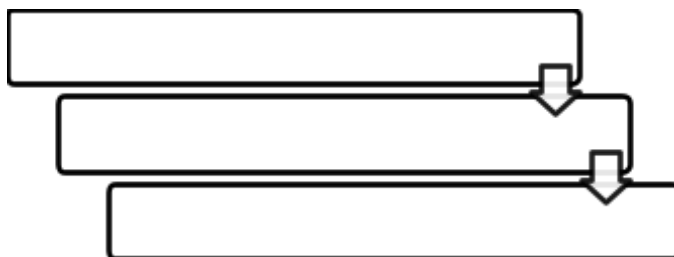
On utilise le compte 6385 Charges nettes sur cession des TVP si l'opération de vente est réalisée avec perte.

8- Traitement comptable des provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie

Comme pour les autres éléments de l'**Actif**, les comptes de trésorerie peuvent faire l'objet de provisions en cas de perte probable.

Le traitement des provisions se fait en trois étapes :

Exemple : la
CHAMS est
la perte
18000 dhs.



banque de l'entreprise
en règlement judiciaire,
probable est estimée à

6396		31/12/N Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	18000	
	5900	Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie Constitution de la provision		18000

Les provisions pour risques et charges

Ces provisions évaluées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir des risques et des charges qui sont rendus probables par des événements survenus ou en cours, qui sont nettement précisés et dont la réalisation est incertaine. Elles sont de l'ordre de 2 :

- Provisions durables pour risque et charges (classe 1)
- Autres provisions pour risques et charges (classe 4)

1. Provisions durables pour risque et charges

Elles font partie de la classe 1 (plus d'un an) et elles comprennent :

- ✓ Provisions pour risques
- ✓ Provisions pour charges

1.1. Provisions pour risques :

Elles sont au nombre de cinq :

- Les provisions pour litiges
- Les provisions pour propre assureur
- Les provisions pour perte sur marchés à terme liée aux fluctuations de prix
- Les provisions pour perte de change liée aux fluctuations des monnaies
- Les provisions pour amendes, doubles droits et pénalités

1.2. Provisions pour charges :

- Provisions pour impôts
- Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires
- Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices

1.3. Autres provisions pour risques et charges

On distingue :

- provisions pour litiges
- provisions pour garanties données aux clients
- provisions pour amendes, doubles droits et pénalités
- provisions pour perte de change
- provisions pour impôts

Ces provisions sont destinées à faire face à des risques ou à des charges dont on prévoit la réalisation dans moins d'un an.

2. Le principe de comptabilisation

La comptabilisation se fait à travers :

Le débit de :

- 6195 Dotations d'exploitation aux provisions pour risques et charges
- 6393 Dotations aux provisions pour risques et charges financières
- 6595 Dotations non courantes aux provisions pour risques et charges

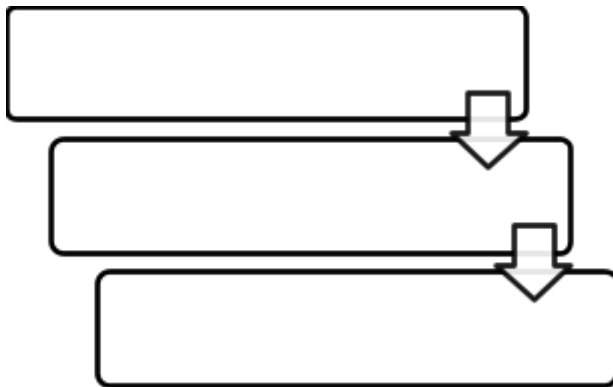
Le crédit de :

- 151 Provisions pour risques
- 155 Provisions pour charges
- 45- Autres provisions pour risques et charges

Soit au journal :

		31/12/N		
6195		Dotations d'exploitation aux provisions pour risques et charges		
		ou		
6393		Dotations aux provisions pour risques et charges financières		
		ou		
6595		Dotations non courantes aux provisions pour risques et charges	X	
	15..	Provisions durables pour risques et charges		
		ou		
	45..	Autres provisions pour risques et charges		X

Le traitement des provisions se fait en trois étapes :



Constatation de la provision

Exemple : A la fin de l'exercice N, naissance d'un litige avec un client à la suite d'une livraison défectueuse, une provision de 8.000 dhs est constituée à la fin de l'exercice.

La réalisation de ce risque est supposée supérieure à un an.

		31/12/N		
6195		D.E aux provisions pour risques et charges durables	8000	
	1511	Provisions pour litiges		8000
		Provision pour litige avec client		

Ajustement de la provision

Si, à la fin de l'exercice suivant, la provision n'est pas utilisée, on doit procéder à son ajustement.

Au 31/12/N+1, le litige n'est toujours pas réglé et l'on estime, à cette date, le risque à 10.000 dhs.

● Enregistrement comptable au 31/12/N+1

6195	1511	31/12/N+1 D.E aux provisions pour risques et charges durables Provisions pour litiges Ajustement de la provision pour litige avec client	2000	2000
------	------	---	------	------

Annulation de la provision

Le litige a été résolu au cours de l'année N+2 sans engagement de charges.

• Enregistrement comptable au 31/12/N+3

1511	7195	31/12/N+2 Provisions pour litiges Reprises d'exploitation sur provisions pour risques et charges Reprise sur provision pour litige	10000	10000
------	------	---	-------	-------

3. Présentation des provisions au Bilan

- Les provisions pour dépréciation (comptes soustractifs) sont inscrites, comme les amortissements, à l'actif du Bilan en diminution des postes concernés.
- Les provisions pour risques et charges sont inscrites au passif.
 - ✓ En financement permanent, lorsqu'elles sont durables (plus d'un an)
 - ✓ En passif circulant, lorsqu'elles sont à moins d'un an.

La régularisation des stocks

Les biens intervenants dans le cycle d'exploitation d'une entreprise peuvent constituer ses stocks. Les principaux stocks sont :

- Les marchandises (revendues en état)
- Les matières premières (incorporées dans le processus de fabrication)
- Les produits en cours de fabrication
- Les produits finis

1- Méthodes d'inventaire :

Il existe deux méthodes pour suivre et comptabiliser le stock de l'entreprise :

- La méthode de l'inventaire intermittent : les comptes de stocks ne sont mouvementés que lors de l'arrêt des comptes.
- La méthode de l'inventaire permanent : dans ce cas, chaque mouvement concernant les entrées et les sorties de stocks entraîne une écriture comptable qui mouvemente les comptes de stocks.

2- Valorisation des stocks

En fin d'exercice, l'entreprise doit valoriser les biens existants en stock. Les quantités relevées lors de l'inventaire sont valorisées en les multipliant par un coût unitaire qui est :

- le coût d'acquisition pour les approvisionnements et les marchandises
- le coût de production pour les produits fabriqués par l'entreprise.

Dans le cadre de l'inventaire intermittent, l'inventaire extra-comptable se fait une fois par an à la clôture de l'exercice.

Ainsi, on annule les stocks existants du début de l'exercice et on constate les stocks détenus en magasin en fin d'exercice.

Les écritures suivantes sont enregistrées au 31/12/N:

6114 7132	3111 3151	31/12/N Variation des stocks de marchandises Variation des stocks de biens produits Marchandises Produits finis Annulation des stocks d'ouverture	SI SI	SI SI
3111 3151	6114 7132	31/12/N Marchandises Produits finis Variation des stocks de marchandises Variation des stocks de biens produits Constatation des stocks de clôture	SF SF	SF SF

Nous aurons alors deux types de comptes CPC:

Le compte variation de stock (marchandises, matières et fournitures) représente deux cas :

Si $SF > SI \Rightarrow$ **solde créditeur**

Si $SF < SI \Rightarrow$ **solde débiteur**

Le compte variation de stock de produits fonctionne comme le compte 6114, cependant, il est rattaché aux produits dans le CPC :

Si $SF > SI \Rightarrow$ **solde créditeur**

Si $SF < SI \Rightarrow$ **solde débiteur**

Exemple :

Les stocks de l'entreprise Najah sont les suivants :

	Stocks au 01/01/N	Stocks au 31/12/N
Marchandises	150.000	170.000
Matières premières	131.000	110.000
Produits finis	35.000	40.000

6114 6124 7132	3111 3121 3151	31/12/N Variation des stocks de marchandises Variation des stocks de matières et fournitures Variation des stocks de biens produits Marchandises Matières premières Produits finis Annulation des stocks d'ouverture	150.000 131.000 35.000	150.000 131.000 35.000
3111 3121 3151	6114 6124 7132	31/12/N Marchandises Matières premières Produits finis Variation des stocks de marchandises Variation des stocks matières et fournitures Variation des stocks des biens produits Constatation des stocks de fin de période	170.000 110.000 40.000	170.000 110.000 40.000

La régularisation des comptes de charges et de produits

Selon le principe de spécialisation des exercices, à chaque exercice doivent être rattachés les charges et les produits qui le concernent et ceux-là seulement. Ainsi, les comptes de charges et de produits doivent être ajustés pour qu'ils comprennent :

- toutes les charges et tous les produits de l'exercice
- rien que les charges et les produits de l'exercice

Remarque :

- Les écritures de régularisation des charges et des produits sont problématiques en matière de la TVA (n'étant ni un produit ni une charge pour l'entreprise).
- Toutes les écritures de régularisation sont contre-passées au début de l'exercice suivant.

1- Régularisation des comptes de charges

1.1. Les charges à payer

Il s'agit de charges, imputables à l'exercice qui s'achève, qui n'ont pas encore été comptabilisées faute de pièces justificatives.

Il convient de les constater en débitant le compte de charges approprié par le crédit **d'un compte du passif circulant**.

Les comptes du passif circulant à créditer sont :

- 4417 : Fournisseurs- factures non parvenues
- 4427 : Rabais, remises et ristournes à accorder- avoirs à établir
- 4437 : Charges du personnel à payer
- 4447 : Charges sociales à payer
- 4457 : Etat-impôts et taxes à payer
- 4487 : Dettes rattachées aux autres créanciers
- 4493 : Intérêts courus et non échus à payer

Exemple 1:

Une entreprise a reçu une livraison de marchandises le mois de décembre de l'année N, alors que la facture ne lui parviendra qu'en janvier de l'année N+1. Le montant de la facture est estimé à 9500 dhs HT.

		31/12/N		
6111		Achats de marchandises	9500	
3458		Etat - autres comptes débiteurs	1900	
	4417	Fournisseurs - factures non parvenues		11400
		Régularisation facture non parvenue		

1.2. Les charges constatées d'avance

Il s'agit de charges comptabilisées au courant de l'exercice qui s'achève, mais concernent partiellement ou totalement l'exercice et les exercices ultérieurs.

Il convient de créditer le compte de charge approprié par le débit du compte : **3491 Charges constatées d'avance**.

Exemple :

Au 31 décembre N, on constate que des fournitures de bureau (non stockées) évaluées à 1250 DH HT n'ont pas été consommées.

3491	6125	31/12/N	1250	1250
		Charges constatées d'avance Achat non stocké de matières et fournitures Fournitures de bureau non consommées		

2- Régularisation des comptes de produits**1.1. Les produits à recevoir**

Il convient de créditer le compte de produit approprié et débiter un compte de l'actif circulant.

Les comptes de l'actif circulant à débiter sont :

- 3417 : Rabais, remises et ristournes à obtenir avoirs non encore reçus
- 3427 : Clients- factures à établir et créances sur travaux non encore facturables
- 3487 : Créances rattachées aux autres débiteurs
- 3493 : Intérêts courus et non échus à percevoir.

Exemple :

Une entreprise a effectué, le 28 décembre N, une livraison de marchandises d'une valeur de 23500 dhs HT. Au 31 décembre, la facture n'est pas encore établie.

3271	7111 4458	31/12/N	28200	23500 4700
		Clients- factures à établir Ventes de marchandises Etat - autres comptes créditeurs Marchandises livrées sans facture		

1.2. Les produits constatés d'avance

Il s'agit de produits enregistrés au courant de l'exercice, mais ils concernent en tout ou en partie l'exercice ou les exercices ultérieurs.

Il convient donc de débiter le compte de produits approprié par le crédit du **compte 4491 produits constatés d'avance**.

Exemple :

Au 31 décembre N, on constate que les marchandises relatives à la facture n° 1501, déjà comptabilisée, n'ont pas été livrées, montant 6500 dhs HT.

7111	4491	31/12/N	6500	6500
		Ventes de marchandises Produits constatés d'avance Marchandises facturées non encore livrées		